

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2024

Le 24 Mai 2024 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur CRETTE Maxime, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Madame CAZABONNE Arlette

Absent excusé :

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Nouvel Benoit

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération adhésion à la centrale d'achat du SMICA
- 2- Délibération finalisation adressage
- 3- Délibération sur le choix du maitre d'œuvre de l'opération cœur de village
- 4- Délibération plan de financements église de La Roque
- 5- Délibération sur loyer appartement du presbytère de FAYET
- 6- Décision modificative
- 7- Questions diverses.

1. Délibération adhésion à la centrale d'achat du SMICA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat du syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics adhérents (SMICA).

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion.

2. Délibération finalisation adressage

Rechercher du texte ou de

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JACQUEMOND Jean-Luc, Maire.

* présents :
* votants :
Date de convocation : 16/05/2024

Membres présents : MME CAZABONNE Arlette, MR COT Dominique, MR CRETTE Maxime, MR JACQUEMOND Jean-Luc, MR NOUVEL Benoit, MR NOUVEL Michel, MR OLIVIER Serge.

Secrétaire de séance : NOUVEL BENOIT

DELIBERATION POUR ENTERNER LE LIBELLE DES VOIES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de finaliser les séances de travail sur le nom des voies de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal enterme les libellés des voies suivantes :

- Allée de la Ringarde
- Chemin de Barrau
- Chemin de Blancard
- Chemin de Bouat
- Chemin de Cadleyres
- Chemin de Camp Guibier
- Chemin de Fagnou
- Chemin de la Borte
- Chemin de l'Hacienda
- Chemin de Méjanet
- Chemin des Clots
- Chemin du Bousquet
- Chemin des Croisets
- Chemin du Moulin du Dourdou
- Chemin du Planet
- Chemin du Vermbas
- Grand Rue
- Impasse Dagebrian
- Impasse Bernardou
- Impasse de Lebes
- Impasse du Commerce

- Impasse du Petit Porche
- Impasse du Plô de Labroue
- Place de l'Eglise
- Place des Tillouls
- Place du Petit Serre
- Place du Prieuré
- Place du Roc
- Place du Thérion
- Place du Vieux Moulin
- Route de Lavagnol
- Route de Lodève
- Route de Roste
- Route Neuve
- Rue Centrale
- Rue de la Calade
- Rue de la Carral
- Rue de la Côte
- Rue de la Croix
- Rue de la Fontaine
- Rue de la Forge
- Rue de la Garenne
- Rue de la Laiterie
- Rue de la Prade
- Rue de la Vieille Auberge
- Rue de l'Ecole
- Rue de l'Egal
- Rue de l'Eglise
- Rue de l'Horloge
- Rue de l'Hôtel
- Rue de Parpaillou
- Rue des Cèl'sis
- Rue des Clots
- Rue des Rossiers
- Rue du Carniou
- Rue du Combulet
- Rue du Fort
- Rue du Lavoit
- Rue du Pesquier
- Rue du Petit Serre
- Rue du Roc
- Rue du Sécadou

Pour envoi contenu
Le Maire
M. JACQUEMOND

Le présent délibération peut être lue, dans les deux mois à compter de sa notification, en la Mairie, ou en l'absence de la Mairie, au secrétariat de la Mairie, aux heures indiquées ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
012-21128995-20240524-24-2240524-DE
Reçu le 31/05/2024

Accusé de réception en préfecture
012-21128995-20240524-24-2240524-DE
Reçu le 31/05/2024

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les noms retenus.

3. Délibération sur le choix du maitre d'œuvre de l'opération cœur de village

Monsieur le Maire présente l'ensemble des offres reçues.

Entreprise
Patrice Causse, Paysagiste Concepteur
ATELIER D ARCHITECTURE ROUQUETTE ET VIDAL
SARL ECR ENVIRONNEMENT SUD-OUEST

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le choix Atelier d'Architecture Rouquette et Vidal.

4. Délibération sur plan de financements église de La Roque

	B	C	D	E	F
	DEPENSES H.T.	DEPENSES TTC		RECETTES 100% ISSUE DES DONNS	
1					
2	CAMILLE SUTTER				
3	4 720,00 €	5 192,00 €		5 192,00 €	
4	55 285,00 €	60 813,50 €		60 813,50 €	
5	40 285,00 €	44 313,50 €		44 313,50 €	
6	26 835,00 €	29 518,50 €		29 518,50 €	
7	93 255,00 €	102 580,50 €		102 580,50 €	
8	220 380,00 €				
9		22 038,00 €		22 038,00 €	
10		242 418,00 €		242 418,00 €	
11					
12	8 822,00 €	10 586,40 €		10 586,40 €	
13					
14					
15	Vitraux Collaboration des ateliers de Géraldine Latieule et Emilie Séguret				
16	2 430,00 €	2 916,00 €		2 916,00 €	
17	14 515,00 €	17 418,00 €		17 418,00 €	
18	7 258,00 €	8 709,60 €		8 709,60 €	
19	2 540,00 €	3 048,00 €		3 048,00 €	
20	5 400,00 €	6 480,00 €		6 480,00 €	
21					
22	32 143,00 €				
23		6 428,60 €		6 428,60 €	
24		38 571,60 €		38 571,60 €	
25					
26	1 851,62 €	2 221,94 €		2 221,94 €	
27					
28	20 000,00 €	24 000,00 €		24 000,00 €	
29	7 654,00 €	9 184,80 €		9 184,80 €	
30					
31	290 850,62 €	324 760,80 €		324 760,80 €	
32					
33				- €	
34					

5. Délibération sur loyer appartement du presbytère de FAYET

Suite au changement de fournisseur de gaz pour le chauffage du presbytère de FAYET, vu que le fournisseur traite directement avec les locataires, il n'est plus utile de demander une avance mensuelle.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'avance sur charge gaz de 100 € Conserver le loyer mensuel à 400, conserver les charges fixes à 5 €. Application au 01/05/2024.

6. Décision modificative

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	161.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	161.00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		161.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		161.00 €

7. Questions diverses

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22h15.